

10 droits fondamentaux à retenir

3 La protection contre la guerre et la privation de liberté

une convention pour tous

8 La protection contre l'exploitation sexuelle et les mauvais traitements

9 La protection contre le racisme et toutes formes de discrimination

1 La santé

2 Une identité

4 L'éducation

5 La famille

6 Les loisirs

7 La protection contre le travail des enfants

10 La liberté d'opinion et d'expression



La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

C'est un traité universel

pour les droits de tous les enfants du monde. Un cadre juridique commun qui engage les États signataires. Un traité novateur, l'enfant est un individu à part entière. Toute personne de moins de 18 ans a des droits fondamentaux, obligatoires et non-négociables : sociaux, économiques, civils, culturels et politiques.

En 54 articles

qui prennent aussi en compte les besoins spécifiques des pays en développement.

En 2000, deux protocoles facultatifs sont ajoutés et protègent les enfants des conflits armés et de l'exploitation sexuelle.

Avec 4 principes fondamentaux :

- la non-discrimination
- l'intérêt supérieur de l'enfant
- le droit de vivre, de survivre et de se développer
- le respect des opinions de l'enfant

C'est une obligation

contraignante pour les États signataires qui doivent la traduire dans leur droit national.

Ratifier la Convention c'est :

- s'engager à défendre et à garantir les droits de l'enfant
- répondre de ces engagements devant la communauté internationale
- jouer un rôle responsable dans un système de solidarité international

193 États l'ont ratifiée depuis que l'ONU l'a adoptée à l'unanimité le 20 novembre 1989, excepté la Somalie et les États-Unis qui ne l'ont pas ratifiée.

Le traité international

relatif aux droits de l'Homme le plus ratifié au monde.